AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0654
FR0000066607-FS0227

14 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

LACROIX SA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 14 mars 2017, la société FMR LLC[1] (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 8 mars 2017, par l'intermédiaire de la société FMR Co., Inc. qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société LACROIX SA et détenir, indirectement, 376 656 actions LACROIX SA représentant autant de droits de vote, soit 10,00% du capital et 5,86% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LACROIX SA sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société LACROIX SA par la société FMR LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société LACROIX SA ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société FMR LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société LACROIX SA ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] FMR LLC est une société holding d'une groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 766 560 actions représentant 6 430 945 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.